
**Consultation
sur l'actualisation de la
Stratégie québécoise de la recherche
et de l'innovation**

MÉMOIRE

**Centre de transfert pour la réussite
éducative du Québec (CTREQ)**

**Présenté au
Groupe-conseil sur l'actualisation
de la Stratégie québécoise de la recherche
et de l'innovation (SQRI)**

4 septembre 2009

AVANT-PROPOS

Le Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ) a le plaisir de soumettre le présent mémoire au Groupe-conseil sur l'actualisation de la Stratégie québécoise de la recherche et de l'innovation (SQRI) dans le cadre de sa consultation.

Fondé en 2002, à l'initiative de chercheurs et de praticiens du milieu de l'éducation avec le soutien de Valorisation recherche Québec, le CTREQ a pour mission de stimuler et d'aider à concrétiser l'innovation dans le domaine de la réussite éducative et de la lutte au décrochage scolaire. En réponse à de nombreux et importants besoins des milieux de pratique, il apporte un soutien à ces milieux en mettant à leur disposition des services et outils basés sur les connaissances scientifiques. Le CTREQ anime, dessert, est à l'écoute d'un réseau d'organisations clés nationales, régionales ou sectorielles (40 membres associés) qui œuvrent dans les réseaux de l'éducation, de la santé et des services sociaux, de l'emploi, du milieu communautaire et de la société civile.

Travaillant main dans la main avec les chercheurs, des partenaires privés ou publics et son réseau de membres associés, le CTREQ compte à son actif une dizaine d'outils (logiciels, trousse, sites internet, etc.) actuellement utilisés dans les milieux de pratique et en a six autres en production. Il pilote une gamme variée d'activités de liaison permettant de mettre les milieux de pratique au contact des résultats de recherche afin de susciter l'innovation. En matière de veille, il lance cet automne le Réseau d'information sur la réussite éducative, une initiative majeure pour répondre à un besoin pressant ressenti dans tous les milieux travaillant à la réussite éducative des jeunes.

Au cours de la dernière année, il a rejoint quelque 145 000 personnes, utilisatrices d'outils et services, leur permettant ainsi d'innover dans leur pratique. Les évaluations montrent des taux de satisfaction se situant entre 80 et 90 %.

Le CTREQ a été reconnu comme Organisme de liaison et de transfert en innovation sociale (OLTIS) en 2007 dans le cadre de la SQRI 2007-2010. À ce titre, le MDEIE lui octroie une subvention annuelle de 900 000 \$ pour un budget annuel de 1,7 million de dollars (2008-2009).

Les commentaires et propositions qui suivent sont fondés sur l'expérience, les résultats et les constats que le CTREQ a dégagés de ses sept années de travail pour appuyer les milieux de pratique en suscitant l'innovation grâce aux connaissances scientifiques alliées à l'expérience de la pratique.

Le CTREQ offre au Groupe-conseil de compléter et expliciter, par écrit ou verbalement, le mémoire qui suit.

« L'innovation est un impératif absolu pour les entreprises, mais l'exigence n'est pas moins vive pour les autres organisations, qu'il s'agisse, par exemple, des administrations publiques, des établissements de santé ou des institutions d'enseignement. » (Politique québécoise de la science et de l'innovation, 2001, p. 85).

1. LES CHOIX PRIORITAIRES EN MATIÈRE DE R-D ET D'INNOVATION POUR ASSURER LE DÉVELOPPEMENT DU QUÉBEC AUX COURS DES TROIS OU CINQ PROCHAINES ANNÉES.

Le CTREQ soumet les choix suivants comme priorités.

1.1 Les orientations stratégiques de la SQRI

Le CTREQ souscrit aux orientations stratégiques de la SQRI 2007-2010 et croit qu'elles doivent être toujours présentes dans la prochaine Stratégie, en particulier pour ce qui est de renforcer l'excellence de la recherche publique et de compléter et renforcer les mécanismes de valorisation et de transfert (orientations 1 et 3) y compris dans le secteur des sciences sociales et humaines. Pour ce qui est de l'orientation 2, il y aurait lieu d'inclure les organisations du domaine social au même titre que les entreprises.

De plus, la prochaine Stratégie devrait garder la valorisation de la recherche et de l'innovation comme « principal cheval de bataille ». Les mécanismes de valorisation et de transfert, incluant les activités d'accompagnement, de liaison et de veille, doivent faire l'objet d'un renforcement majeur dans le domaine de l'innovation sociale, un champ dans lequel le Québec vient tout juste d'entrer.

L'innovation sociale avait une présence très discrète dans la Stratégie 2007-2010. La prochaine SQRI doit corriger cela en positionnant la réussite d'une société comme la conjugaison heureuse et réussie des aspects économiques et sociaux, les deux étant indissociables. Comme le disait le premier ministre dans son Mot (p.5), « L'innovation est la clé du développement économique et social (...) Or l'innovation, par définition, est un processus de renouvellement continu ». La société québécoise change de plus en plus vite, autant au plan social que sur celui de l'économie, avec des interactions entre les deux.

1.2 L'effort de recherche

L'effort de recherche en matière de réussite éducative, de lutte au décrochage et à l'abandon scolaires est récent au Québec, comme ailleurs dans le monde. Les connaissances scientifiques étant encore limitées, il est essentiel que les efforts entrepris depuis une quinzaine d'années soient poursuivis et développés tant pour comprendre et documenter que pour aider à trouver les solutions. Des initiatives comme le Programme de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires (MELS-FQRSC) sont à poursuivre et à développer.

L'apport de la recherche et de sa valorisation est crucial pour la réussite éducative au Québec. La situation du décrochage scolaire, les difficultés que vivent les jeunes dans leur cheminement scolaire et éducatif, la pénurie de compétences dans divers secteurs incluant bien sûr les domaines scientifiques et techniques, sont préoccupants et doivent faire l'objet d'interventions fondées sur des connaissances solides. Il reste beaucoup à faire et la réalisation de cette tâche est complexe.

1.3 La recherche orientée

Si la recherche fondamentale est incontournable pour acquérir des connaissances essentielles, la recherche **orientée** doit faire l'objet de priorité devant l'ampleur et l'urgence des besoins dans les milieux de pratique. De plus, elle doit être **interdisciplinaire** et **transdisciplinaire**, prenant ainsi en compte plusieurs dimensions qui, en plus de permettre de mieux comprendre, faciliteront la valorisation en fonction des réalités que vivent les praticiens.

Les organismes comme le CTREQ, parce qu'ils sont à l'écoute systématique des milieux de pratique et ont un rôle à jouer dans la valorisation des résultats de recherche, devraient pouvoir alimenter et travailler de concert avec les organismes qui orientent ou financent les recherches, surtout lorsque ceux-ci visent une valorisation des résultats de la recherche.

1.4 L'accompagnement

L'accompagnement des milieux de pratique est une des clés du succès en innovation sociale et il réclamé par ces milieux. Une simple diffusion des connaissances ou l'offre d'outils ne garantissent pas l'appropriation par les praticiens. Pour des raisons telles que l'adaptation à chaque milieu ou la manière de réussir un changement, l'accompagnement doit être une priorité et des ressources importantes doivent y être consacrées.

1.5 Le financement de la valorisation et de l'innovation

Le financement de la valorisation de la recherche en éducation, comme en sciences humaines et sociale en général, ne peut se réaliser selon la dynamique qui prévaut dans le domaine des sciences naturelles et du génie. En réussite éducative, ce sont en presque totalité des fonds publics qui financent les activités : recherche, transfert, production, achat d'outils et de services. Les entreprises privées ne sont pas intéressées à investir dans ce domaine qui ne fonctionne pas selon les règles commerciales habituelles, demande des investissements élevés, est à haut risque et n'offre pas de perspectives de profit intéressant. Quant aux associations ou fédérations qui représentent les milieux de pratique, elles ne disposent que de petits budgets ne leur permettant pas d'investir dans l'innovation, dont pourtant leurs membres sont preneurs. Plusieurs ne comptent que des bénévoles. Certains ministères et fondations privées ont des programmes octroyant des subventions, mais par projet la plupart du temps, ce qui pose diverses contraintes.

Tout ce contexte doit être pris en compte dans l'établissement des montants destinés aux organismes œuvrant en innovation sociale reconnus et financés par le MDEIE. Il y aurait lieu d'examiner également comment d'autres ministères pourraient contribuer financièrement et de façon stable, comme c'est déjà le cas pour le MELS avec le CTREQ.

Pour ce qui est du CTREQ, en plus de la subvention du MDEIE à titre d'OLTIS, les revenus 2008-2009 se composaient des subventions de deux autres ministères, d'une fondation et d'un fonds privé, complétés par des revenus de ventes de produits et services. Cette diversification est très fragile et l'expérience montre qu'il est illusoire de penser agir de façon durable sans avoir un financement de base suffisant pour être à l'abri, par exemple, des conséquences d'un non-renouvellement de subvention majeure d'un partenaire public. Par ailleurs, avec le financement par projet, il n'est pas toujours facile de composer avec les priorités et exigences des uns et des autres : milieux de pratique, monde scientifique et bailleurs de fonds.

Il est donc important que les fonds accordés au CTREQ par le MDEIE soient augmentés à l'avenir afin de tenir compte de cette situation et lui permettre de jouer pleinement son rôle. Comme mentionné dans la Stratégie 2007-2010 (p. 57), il doit être en état de « mieux répondre aux besoins croissants de (ses) clients et partenaires » et d'assurer « le développement de nouvelles activités ».

2. LES MESURES LES PLUS EFFICACES QUI MÉRITENT D'ÊTRE MAINTENUES ET CELLES QUI DOIVENT ÊTRE RÉVISÉES OU ABOLIES.

Pour le CTREQ, les mesures les plus efficaces apparaissent être :

Le soutien aux centres et organismes de liaison et de transfert (CLT et OLTIS) qui sont des maillons essentiels dans le processus de valorisation de la recherche et d'innovation au Québec. La reconnaissance du CTREQ comme OLTIS par le MDEIE est une mesure qui a facilité son travail en venant confirmer aux organismes du milieu et à ses partenaires, actuels et futurs, non seulement la pertinence de son approche mais aussi une certaine pérennité de sa présence. Le Conseil supérieur de l'éducation mentionnait d'ailleurs l'importance des zones d'interface entre praticiens et chercheurs dans son Rapport (2006) « Le dialogue entre la recherche et la pratique en éducation, une clé pour la réussite ».

Le soutien à l'innovation sociale concrétisé par le financement du CTREQ et du CLIPP. Les résultats obtenus par le CTREQ en matière de pertinence, d'efficacité et d'impact, dans ses projets comme pour le rôle qu'il joue dans la galaxie de la réussite éducative, démontrent le bien-fondé du financement qui lui est accordé.

Les investissements ciblés qui permettent de concentrer les efforts sur des sujets majeurs pour la société québécoise. Ce qui est vrai pour le développement de technologies stratégiques ne devrait-il pas l'être pour un domaine aussi stratégique que l'éducation qui est fondamental pour le Québec ?

La promotion de la culture scientifique et technique qui est une activité d'une grande utilité pour inciter les élèves, et surtout leurs enseignants, à se tourner vers les connaissances scientifiques pour trouver des réponses aux nombreuses questions qu'ils se posent à l'aube de leur vie ou, pour les adultes, devant tous les défis auxquels ils sont confrontés. Il faut viser un effet croisé positif des actions de promotion de la culture S&T avec celles d'un OLTIS comme le CTREQ travaillant à l'accompagnement d'enseignants et professionnels dans leur appropriation d'une innovation.

Par ailleurs, « Soutenir le développement de pratiques pédagogiques innovantes chez le personnel enseignant » (SQRI 2007-2010 p. 63)) est une initiative à maintenir, à condition que ces pratiques soient corroborées, sinon évaluées scientifiquement, à la lumière des connaissances scientifiques pertinentes.

3. LES AUTRES ACTIONS OU MESURES QUE LE GOUVERNEMENT DU QUÉBEC POURRAIT METTRE EN ŒUVRE AFIN DE CONTRIBUER À AMÉLIORER LE SYSTÈME QUÉBÉCOIS D'INNOVATION.

Le CTREQ soumet des mesures à prendre, des chantiers à ouvrir ou des pistes à explorer :

Donner à l'innovation sociale toute l'attention et la visibilité qu'elle mérite dans la SQRI et dans les documents, activités, etc. du MDEIE. En cohérence avec la place qu'elle occupe dans la Politique québécoise de la science et de l'innovation de 2001.

Donner une durée de cinq ans à la prochaine SQRI pour permettre plus de profondeur aux actions, de stabilité aux organismes. Fréquence diminuée pour les évaluations, rapports et autres efforts administratifs. Suivi annuel au besoin.

S'assurer de la reconnaissance par les universités et fonds de recherche des travaux de transfert effectués par les chercheurs, pour ainsi éviter que les jeunes chercheurs, en particulier, soient pénalisés dans leur carrière.

Encourager les chercheurs à donner un retour, significatif et utile, aux milieux de pratique qui les ont accueillis pour effectuer leurs recherches.

Créer un groupe de travail sur la propriété intellectuelle (droit d'auteur) appliquée au transfert et à l'innovation sociale (ministères, chercheurs, administrations universitaires, CLT et OLTIS) afin d'en faciliter la gestion.

Encourager les efforts de veille, une activité essentielle pour favoriser l'innovation sociale et qui pose peu de problèmes de confidentialité dans ce secteur.

Faciliter la formation de professionnels des milieux de pratique au rôle d'agents de valorisation-transfert pour assurer l'interface avec le CTREQ et les milieux de recherche.

Faciliter des échanges Québec-Autres pays pour s'inspirer d'expériences étrangères dans les mécanismes de valorisation, transfert et innovation appliqués à des domaines spécifiques comme la réussite éducative.

Prévoir des personnes du secteur de l'innovation sociale à la Table de concertation des acteurs de la chaîne de valorisation et de transfert des technologies nouvelles.

S'assurer de l'arrimage des efforts de valorisation et de transfert entre les différents acteurs pour accroître la synergie des interventions et éviter les dédoublements (CTREQ, CLIPP, CCTT, FQRSC, etc.).

Faciliter les échanges et la concertation entre les organismes agissant au Québec en matière de valorisation, de transfert et d'innovation sociale. Par exemple, renforcer le RQJS.

Faciliter la recherche, l'étude, l'analyse et la circulation des connaissances sur l'innovation sociale et ses différents mécanismes, dimensions et impacts, en y associant étroitement les différents acteurs du système d'innovation sociale québécois. Poursuivre notamment les travaux autour de la chaîne de valorisation pour une innovation sociale (CST-VRQ - 2006).

Linda St-Pierre
Présidente-directrice générale
Centre de transfert pour la réussite éducative du Québec (CTREQ)

linda.stpierre@ctreq.qc.ca

(418) 658-2332, poste 22